Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 808

Artikel: Pluralité linguistique : structures à découvrir
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022741

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PLURALITÉ LINGUISTIQUE

Structures à découvrir

Bruxelles n'est pas Paris, Anvers n'est pas Vienne, la mer du Nord n'est pas la Méditerranée, *Le Soir* n'est ni *Le Monde*, ni *Le Figaro* et les «Mémoires sans parenthèses» de l'ancien ministre Pierre Vermeylen[1] n'ont certainement pas connu un succès débordant en Suisse. Tout cela ne devrait pourtant nous laisser ignorer ce qui se passe en Belgique: à cheval sur une frontière linguistique, elle met en place des structures originales afin de résoudre les crises qui l'ébranlent périodiquement.

Longtemps tenus à l'écart, les Flamands ont conquis graduellement des positions correspondant à leur force démographique et économique. Les tensions qui ont accompagné cette évolution ont abouti à deux révisions constitutionnelles, en 1970 puis en 1980. Depuis lors, de nouvelles structures gouvernementales ont été mises en place.

DÉCOUPAGES GÉOGRAPHIQUES ET CULTURELS

Le pays est divisé en quatre régions linguistiques: française, néerlandaise, bilingue (Bruxelles, capitale) et allemande. D'où la constitution de trois communautés linguistiques et culturelles: la française groupant les francophones de Wallonie et de Bruxelles, la flamande réunissant les néerlandophones de Flandre et de Bruxelles et la petite communauté germanophone des territoires devenus belges après le Traité de Versailles de 1919. La compétence de ces communautés s'exerce dans les domaines linguistique et culturel. Elles disposent d'un exécutif et d'un conseil constitué de députés élus au vote direct au Parlement et choisis au Sénat selon leur appartenance linguistique. Ainsi, comme l'écrit l'hebdomadaire *Pourquoi pas?*: «Techniquement depuis les réformes institutionnelles d'août 1980, il n'y a pas plus de ministre de la culture belge que de marine suisse!» (13.11.1985).

Pour traiter de certaines questions économiques et sociales, trois régions ont été constituées: la wallonne, la flamande et la bruxelloise. Seule la première a ses propres autorités. Pour la deuxième, les autorités de la communauté néerlandaise exercent le pouvoir. Quant à la région bruxelloise, elle ne dispose pour l'instant ni d'un exécutif autonome, ni d'une assemblée; en outre, selon les déclarations de Guy Spitaels, président du Parti socialiste (wallon), elle doit agir avec «des moyens financiers insuffisants».

CASSE-TÊTE DES EXCEPTIONS

En 1980, la Belgique et les Pays-Bas ont créé une union linguistique, la «Nederlandse Taalunie» qui regroupe la partie néerlandophone de la Belgique aux Pays-Bas. Cette alliance vient s'ajouter à l'union monétaire belgo-luxembourgeoise et à l'union économique plus vaste qu'est le Bénélux. En outre, la communauté française de Belgique a établi des relations privilégiées avec les pays francophones.

Les auteurs de l'étude «Un Etat unitaire à la dérive: la Belgique»[2], de même que ceux de la revue *Pourquoi pas?* estiment que l'exposé des mécanismes du pouvoir en Belgique est un casse-tête. La Suisse n'est donc pas seule à se trouver dans une situation exceptionnelle tant sur le plan linguistique que politique. Excellente raison pour suivre plus attentivement l'évolution belge.

C. F. P.

[1] Pierre Vermeylen «Mémoires sans parenthèses», CRISP, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles, 1985.

[2] Jean Beaufays, Michel Hermans, Pierre Verjans: «Un état unitaire à la dérive: la Belgique», communication présentée au congrès de l'Association suisse de science politique, Jongny, 10-11 juin 1983.
On se référera également à la documentation citée en fin d'article «Eviter l'explosion», DP 805.

DÉMOGRAPHIE

L'indispensable apport étranger

Au hasard d'une lecture de la Vie économique *(janvier 1986), la balance démographique par cantons, au mois de septembre.*

La Suisse, globalement, n'est pas sur le déclin démographique. Les naissances excèdent les décès: 1822 contre 695. Comme antérieurement, près de la moitié de l'excédent est assuré par des étrangers. Mais on observe une extrême diversité.

Bâle-Ville: *baisse totale de −29, malgré une balance positive chez les étrangers +34.*

Genève: *il y aurait baisse, sans l'apport étranger; +22 au total, grâce au +64 des étrangers.*

Vaud: *un peu plus que l'équilibre, pour l'essentiel grâce aux étrangers; +97 au total, dont étrangers +73.*

La Suisse allemande révèle une balance démographique plus équilibrée.

Argovie: *+234, dont étrangers +60.*

Berne: *+143, dont étrangers +48.*

A l'autre extrême, les cantons où l'apport étranger est négligeable, dont à souligner le Jura.

Nidwald: *+17, dont étrangers +1.*

Jura: *+37, dont étrangers +4.*

Des chiffres qui valent des discours. A rappeler aux xénophobes de l'arc lémanique: sans les étrangers notre vitalité démographique serait insuffisante.

A. G.